



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 21 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 21 Octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de RAMBERVILLERS, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents, et adressée le 14 Octobre 2021 soit au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MICHEL, Maire.

Les membres présents forment la majorité de ceux actuellement en exercice, suivant les prescriptions du Code Général des Collectivités Territoriales, 2ème Partie, titre II, chapitre I, Organisation de la Commune. Il a été, conformément aux dispositions de l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Monsieur Pierre-Jean TONON a été désigné, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions.

PRESENTS : M. Jean-Pierre MICHEL, Mme Martine FERRY, M. Yannick MARQUIS, Mme Sandrine THIEBAUT, M. Alain NYSSSEN, Mme Murielle LEROUGE, M. Loïc DEMANGEON, Mme Rebecca VUILLEMARD, Mme Sylviane BARTHELEMY, M. Daniel POURCHERT, Mme Christine MUNSCH, M. Pierre-Jean TONON, Mme Léa ROCHOTTE, M. Stéphane BOULAY, Mme Gaëlle LABORY, M. Julien HAG, Mme Hélène GEORGEL, M. Jean-Luc BARON, Mme Nadia HAMMOUALI, M. Pascal AUBEL, M. Jacques SOURDOT, M. Alain DUMET

AVAIENT DONNE POUVOIR : M. Gauthier GILLET à M. Yannick MARQUIS, Mme Marie-Claire CREUSILLET à M. Pascal AUBEL, Mme Audrey SAYER à Mme Nadia HAMMOUALI, M. Michaël BOSSERR à Mme Hélène GEORGEL

ETAIT EXCUSÉ :

ETAIENT ABSENTS : Mme Vanessa JACQUEMIN-CHASSARD, M. Bernard CHASSARD, M. Emmanuel SIBILLE

M. le Maire questionne les membres du Conseil Municipal sur d'éventuelles observations à formuler, sur le procès-verbal du 09 Septembre 2021. Aucune observation n'étant faite, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

M. le Maire accueille Mme Claude BOURDON Conseillère Départementale et la remercie d'être présente à la séance. Il accueille également M. Guillaume DUFOSSE, Directeur Général des Services de la Commune de Rambervillers.

1 - HOMMAGE PUBLIC – BAPTEME DE LA PLACE DU 9 OCTOBRE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que, dans le cadre du projet Bourg Centre et de la redynamisation du centre-ville, 3 places sont en cours de réhabilitation. A savoir la place du 30 Septembre, place rue Crevaux, place à l'angle de la rue des Fontaines et du 9

octobre.

Monsieur le Maire informe que le monument érigé au lendemain des combats du 9 octobre 1870 sur la place du 30 Septembre, vient d'être restauré et réimplanté sur un nouveau site à proximité du pont des Laboureurs.

Pour l'histoire : vingt ans après les combats de 1870, après les démarches infatigables du Docteur Lardier, maire de Rambervillers, le Président Félix Faure a signé le 19 avril 1896, un décret accordant à Rambervillers de faire figurer la Légion d'Honneur sur ses armoiries. Première ville Lorraine, 6^{ème} ville française à être décorée de la Légion d'Honneur, ce qui lui vaut le nom donné à une rue à Paris dans le XII^{ème} arrondissement.

Monsieur le Maire précise que la Société des Membres de la Légion d'Honneur des Vosges et la Municipalité proposent de baptiser ce nouveau lieu de commémoration :

Place du 9 Octobre 1870 et de la Légion d'Honneur.

Le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur ce baptême.

Mme Léa ROCHOTTE demande pourquoi la légion d'honneur a été attribuée à la ville de Rambervillers.

M. le Maire explique que la légion d'honneur a été attribuée à la ville de Rambervillers car lors de la bataille, ce 9 octobre 1870, les Prussiens qui avaient comme objectif d'envahir la ville et de se diriger vers Epinal, ont été stoppés au pont « des laboureurs » par la garde républicaine et les habitants de la ville.

M. Pascal AUBEL donne son assentiment, sans cette résistance, la ville de Rambervillers aurait été envahie.

M. le Maire spécifie que le monument érigé sur la place du 30 septembre était un souhait des héros de l'époque, pour être vu de tous au cœur de la place centrale de la ville. Il précise que dans la restructuration des trois places, il était opportun de replacer ce monument à proximité du pont « des laboureurs » par rapport à ses origines historiques. Sur cette place sera également implantée la stèle des combats d'Indochine qui se trouvait auparavant à proximité de la place du Fal.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le projet Bourg Centre et de la redynamisation du centre-ville,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité, de baptiser ce nouveau lieu de commémoration :

Place du 9 Octobre 1870 et de la Légion d'Honneur

2 - CONVENTION D'ADHESION AU PROGRAMME « BOURGS-CENTRES, PETITES VILLES DE DEMAIN »

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le programme Petites Villes de Demain vise à donner aux élus des communes et leurs intercommunalités de moins de 20.000 habitants qui rayonnent et exercent pour tout le territoire qui les entoure, des fonctions essentielles de centralité, les moyens de concrétiser leurs projets de revitalisation pour redevenir des villes dynamiques et respectueuses de l'environnement, où il fait bon y vivre. Le programme est déployé sur 6 ans : 2020-2026.

Monsieur le Maire précise que la Ville de Rambervillers, avec le soutien de son intercommunalité, a été lauréate du programme départemental de revitalisation des bourgs-centres mené conjointement par le Département des Vosges et l'Etat.

Par continuité évidente, les collectivités signataires ont exprimé leur candidature au programme « Bourg-Centre, Petites Villes de Demain ». La commune de Rambervillers a candidaté par courrier en date du 14 janvier 2021.

Monsieur le Maire indique par courriers datés du 11 décembre 2020 et du 18 janvier 2021, l'Etat,

la Région Grand Est et le Département des Vosges ont labellisé la commune de Rambervillers comme adhérente au dispositif « Bourgs-Centres, Petites Villes de Demain ».

Les 3 piliers du programme porté par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires au bénéfice des villes lauréates :

- Un appui global en ingénierie, notamment par le biais du financement à 75 % d'un chef de projet « Petites Villes de Demain » ;
- Des outils et expertises sectorielles dans l'ensemble des champs nécessaires à la revitalisation des centralités, et notamment l'habitat, le commerce, l'économie locale et l'emploi, les mobilités douces, la transition écologique ;
- Un accès à un réseau professionnel étendu, au travers de la création du « Club Petites Villes de Demain ».

Pour les communes lauréates du dispositif et leurs intercommunalités, les étapes à franchir sont les suivantes :

- Signature d'une convention d'adhésion : premier acte d'engagement dans le programme, cette convention co-signée par les exécutifs de la commune lauréate et de l'intercommunalité, par le Préfet, et le cas échéant par tout autre partenaire institutionnel et technique. La signature de cette convention d'adhésion permet de solliciter le co-financement du chef de projet ;
- Recrutement du chef de projet : il assure le pilotage opérationnel du projet de revitalisation pour le compte de l'exécutif local. Le portage administratif du chef de projet sera assuré par la commune ;
- La signature d'une convention cadre « Petites Villes de Demain », dans les 18 mois suivant la signature de la convention d'adhésion. Celle-ci contient la stratégie de revitalisation et les actions et moyens à déployer pour la concrétiser.

Le projet de la convention d'adhésion est joint à la présente note d'information.

Le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur la convention d'adhésion « Bourgs-Centres, Petites Villes de Demain » et affirmer son engagement dans le programme aux côtés de la Communauté de communes de la Région de Rambervillers.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AFFIRME son engagement dans le programme Petites Villes de Demain, aux côtés de la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer la convention d'adhésion au programme,

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à engager toutes démarches y afférentes.

3 - CHEF DE PROJET « PETITES VILLES DE DEMAIN »

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre du programme « Bourgs-Centres, Petites Villes de Demain », un chef de projet doit être recruté afin d'assurer le pilotage et l'animation du projet territorial.

Ses missions sont les suivantes :

- Participer à la conception ou à l'actualisation du projet de territoire et en définir sa programmation,
- Mettre en œuvre le programme d'actions opérationnel,
- Organiser le pilotage et l'animation du programme avec les partenaires,
- Contribuer à la mise en réseau nationale et locale.

Monsieur le Maire précise qu'une aide financière de l'Etat (FNADT) à hauteur de 75 %, plafonnée à 45.000 € par an peut être demandée.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur :

- La création du poste de chef de projet « Petites Villes de Demain »,
- Le recrutement du chef de projet pour une durée de 3 ans extensible à 5 ans,
- La demande de subvention auprès de l'Etat (FNADT).

M. le Maire explique que le recrutement du Chef de projet sera financé à hauteur de 75 % par l'Etat et les 25 % restant seront partagés de moitié entre la commune et l'intercommunalité. Il précise que le recrutement est le même principe que pour le recrutement du Chef de projet du Bourg-Centre.

Mme Nadia HAMMOUALI demande comment se fera le recrutement, si cela sera fait conjointement entre la Commune et l'intercommunalité.

M. le Maire acquiesce et informe que le recrutement sera lancé par l'intercommunalité et la commune, en présence de toutes les parties. Il mentionne que le travail du Chef de projet sera défini et partagé à hauteur de 50% pour la ville et 50% pour l'intercommunalité.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le programme « Bourgs-Centres, Petites Villes de Demain »,

Vu l'aide financière de l'Etat (FNADT) à hauteur de 75 %,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE M. le Maire à créer un poste de chef de projet « Petites Villes de Demain »,

AUTORISE M. le Maire à recruter un Chef de projet pour une durée de 3 ans extensible à 5 ans,

SOLLICITE une subvention auprès de l'Etat (FNADT),

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces à intervenir dans cette affaire.

4 - FINANCES – CARTE ZAP – PARTENARIAT 2022

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération N° 2020/086 en date du 22 Octobre 2020, le Conseil Municipal a accepté le partenariat « Carte ZAP » avec le Conseil Départemental des Vosges pour l'année 2021 et le mode de paiement par chèques « ZAP » de 3 € pour la régie de recettes de la piscine municipale et appliquer une réduction de 2 € aux titulaires de la carte ZAP (jeunes âgés de plus de 10 ans et moins de 25 ans domiciliés dans les Vosges).

Monsieur le Maire précise que par mail en date du 16 septembre 2020, la Mission Jeunes du Conseil Départemental des Vosges a adressé la proposition de partenariat pour l'année 2022 suivante :

- **accepter les chèques loisirs ZAP d'une valeur de 3 € pour financer les entrées individuelles ou abonnements piscine et/ou les cours de natation**
et
- **consentir un tarif réduit aux titulaires de la carte ZAP**

Monsieur le Maire informe que pour la période du 1^{er} Janvier au 31 décembre 2020, 34 jeunes

ont utilisé les chèques ZAP pour un montant de 663 € et la réduction accordée par la Commune représente 30 €.

Le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur ce partenariat pour l'année 2022.

M. Yannick MARQUIS, Adjoint au Maire, souligne que la carte ZAP pourra peut-être s'étendre au futur cinéma.

Mme Nadia HAMMOUALI soumet également l'idée d'y intégrer la médiathèque. M. le Maire acquiesce, il en prend note afin d'y réfléchir.

M. Pierre-Jean TONON demande comment obtenir cette carte ZAP. Mme Sandrine THIEBAUT explique qu'il faut en faire la demande par internet pour un montant de 10€.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la délibération n°2020/086 en date du 22 Octobre 2020,

Vu le Mail en date du 16 septembre 2020,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité d'accepter le partenariat « Carte ZAP'88 » avec le Conseil Départemental des Vosges pour l'année 2022

ACCEPTTE,

- **les chèques loisirs ZAP d'une valeur de 3 € pour financer les entrées individuelles ou abonnements piscine et/ou les cours de natation**

et

- **de consentir un tarif réduit aux titulaires de la carte ZAP**

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'engagement correspondant avec le Conseil Départemental des Vosges.

5 - REFECTION DU CHEMIN FORESTIER COMMUNAL LIEU DIT « LE STAND » CONVENTION ENTRE LES COMMUNES DE RAMBERVILLERS ET ROMONT

Madame Martine FERRY 1^{ère} Adjointe au Maire déléguée aux forêts, informe les membres du Conseil Municipal qu'une réfection d'une partie du chemin forestier N° 6 dit de l'ancienne voie de Charmes au lieu-dit « Le Stand » pourra être réalisée en régie par les Services Techniques Municipaux.

Madame Martine FERRY précise qu'un tiers de l'emprise des travaux se situe sur le territoire de la commune de Romont.

Le montant estimatif total des travaux (fournitures et main d'œuvre) est de 6.193,15 €.

Madame Martine FERRY informe que par délibération en date du 16 septembre dernier, le Conseil Municipal de Romont a décidé de confier la réalisation des travaux d'entretien à la commune de Rambervillers et accepté le projet de convention joint à la présente note d'information.

Le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur la validation de la réalisation de ces travaux en règle et autoriser M. le Maire à signer ladite convention.

Mme Martine FERRY Adjointe au Maire, déléguée aux forêts explique que les services de la ville se sont rendus sur place pour faire un constat. Il s'avère qu'un tiers de ce chemin est la propriété de Romont et les deux tiers à Rambervillers. Elle précise que ce chemin forestier est sur un terrain légèrement en pente sans fossé, c'est pourquoi l'eau stagne et détériore cet accès. Les services de la ville de Rambervillers feront les travaux de réfection en créant des fossés.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la délibération n°2021/037 en date du 16 septembre 2021 prise par la commune de Romont,
Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de réaliser les travaux d'entretien du chemin forestier n°6 dit de l'ancienne voie de Charmes au lieu-dit « Le Stand », par les Services Techniques Municipaux de la ville de Rambervillers,

PREND NOTE que les frais engendrés par cette opération seront pour un tiers à la charge de la commune de Romont,

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante.

6 - FORET COMMUNALE – DESTINATION DES COUPES 2021

Madame Martine FERRY, 1^{ère} Adjointe au Maire déléguée aux forêts, informe les membres du Conseil Municipal qu'ils sont invités à fixer la destination des coupes 2021 (Epicéas, produits accidentels) des parcelles 118 et diverses de la forêt communale, comme suit :

- Mise à disposition des bois sur pied à l'Office National des Forêts (ONF) en vue de les vendre façonnés dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement.

Mme Martine FERRY 1^{ère} Adjointe au Maire déléguée aux forêts, explique à l'assemblée que cette modification fait suite aux bois scolytés se trouvant dans les différentes parcelles communales. Ces bois représentent environ 150 m³ d'Epicéas, qui partiront à destination de l'entreprise EGGER de Rambervillers.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité,

De fixer la destination des coupes 2021 des parcelles 118 et diverses de la forêt communale comme suit :

- Mise à disposition des bois sur pied à l'Office National des Forêts (ONF) en vue de les vendre façonnés dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement.

7 - SMIC DES VOSGES – ADHESION DE COLLECTIVITE

Monsieur le Maire informe que par courrier électronique en date du 30 Septembre 2021, Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'information Communale dans le Département des Vosges invite le Conseil Municipal à se prononcer sur la demande d'adhésion suivante :

- Le Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de l'Agglomération Romarimontaine

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur l'adhésion du Syndicat précité.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le courrier électronique en date du 30 septembre 2021, du Syndicat Mixte pour l'information Communale dans le Département des Vosges,

Après en avoir délibéré,

ACCEPTE à l'unanimité l'adhésion du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de l'Agglomération Romarimontaine.

QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire rappelle à l'assemblée qu'au titre du règlement intérieur du Conseil Municipal, voté en date du 17 Décembre 2020, toutes les questions diverses, (article 5) ne doivent pas excéder trente minutes. Cependant, M. le Maire invite l'assemblée à transmettre en amont leur question au secrétariat, afin que la municipalité puisse y réfléchir et apporter une réponse plus approfondie en séance.

M. le Maire explique que la commune s'est engagée sur une étude qui concerne un Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics (PAVE), pour les communes de plus de 2000 habitants. La collectivité est dans l'obligation d'avoir ce document, celui-ci servira de base de travail lors de la rédaction du cahier des charges relatif à des travaux de voirie, trottoirs, pistes cyclables, etc.

Dans le cadre de l'étude du PAVE, une réunion a eu lieu le lundi 18 octobre 2021 à 11h avec le bureau d'études ACCECIAA de MAISONS-ALFORT. Un acheminement présenté en séance a permis à M. COSSON et son adjoint du Bureau d'Etudes de parcourir la commune et d'identifier les aménagements à réaliser. Une remarque a été soulevée concernant le manque de plaque de rue.

Il ajoute qu'ACCECIAA restituera et présentera le PAVE à la commission communale d'accessibilité, en date du 7 décembre prochain à 17h00.

Mme Nadia HAMMOUALI demande s'il est possible de mettre idéalement cette réunion à 18h00.

M. le Maire proposera et confirmera l'heure de la réunion ultérieurement. Il précise que contrairement à l'accessibilité des bâtiments, aucun calendrier ne sera établi. Certains aménagements devront être effectués conjointement avec la réalisation de travaux. Cependant quelques menus travaux pourront être faits rapidement sans obligation dans le calendrier.

M. le Maire informe que l'accessibilité est déjà prise en compte lors des divers aménagements urbains réalisés au centre-ville.

M. Pierre-Jean TONON fait remarquer qu'il pensait que c'était simplement pour les trottoirs, les largeurs...

M. le Maire acquiesce que c'est bien pour les trottoirs mais pas seulement. Il faut y intégrer toute la signalétique ainsi que par exemples des bornes pour les malentendants aux feux tricolores.

Mme Gaëlle LABORY demande pourquoi il manque des plaques de rue.

M. le Maire explique que ce manque a toujours subsisté. Il donne comme exemple la rue Victor Petit qui ne possédait qu'une seule plaque à une seule extrémité.

M. le Maire explique que le Syndicat Scolaire « Les Affluents de la Mortagne » a été créé par arrêté préfectoral le 27 avril 2021, concernant les communes de Rambervillers, Romont, Roville-aux-Chênes et Xafféwillers. Il a pour compétence la gestion et le fonctionnement des classes maternelles et élémentaires. Il ajoute que Rambervillers détient deux pôles scolaires (le centre-ville et le secteur HLM) qui seront automatiquement intégrés dans ce syndicat.

M. le Maire informe qu'une réunion entre tous les membres du syndicat aura lieu le mercredi 17 novembre à 18h00 pour créer le démarrage de ce syndicat à savoir :

- L'élection du Président, des Vice-Présidents...

M. le Maire attire l'attention sur le fait que la municipalité n'a pas encore de réponse quant au fonctionnement du syndicat sur une année scolaire ou une année civile.

M. Pierre-Jean TONON demande pourquoi l'école Jules Ferry ne rejoint pas le pôle scolaire.

M. le Maire fait mention que c'est une question de capacité en termes d'effectif et de répartition géographique sur la commune, car l'effectif sur les deux pôles scolaires est déjà de 400 élèves.

Mme Nadia HAMMOUALI précise que c'est aussi pour une cohérence du territoire.

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que, s'ils souhaitent recevoir l'actualité du Sénateur Jean HINGRAY, il leur suffit de remplir le coupon joint à la convocation de la présente

séance et de le retourner au secrétariat.

Par courrier en date du 20 octobre dernier, l'association les Cyclos secteur Rambervillers remercie la municipalité pour la subvention accordée cette année.

Par courrier en date du 14 septembre 2021, la Présidente d'Amichats 88 remercie la municipalité pour la subvention octroyée au profit de l'association.

Par courrier en date du 16 septembre dernier, les membres de la Société de Tir de Rambervillers remercient la municipalité pour la subvention accordée.

Par courrier en date du 8 octobre 2021, l'association la Rando Club Pédestre Rambervillers remercie la municipalité pour la subvention accordée au titre de l'année 2021.

Par courrier en date du 16 septembre 2021 le Syndicat d'Initiative remercie la municipalité pour l'attribution de la subvention accordée au titre de l'année 2021.

Par courrier en date du 30 septembre dernier, l'établissement Français du sang remercie la municipalité ainsi que toutes les personnes qui ont aidé à l'organisation des collectes.

M. Loïc DEMANGEON Adjoint au Maire, délégué aux sports, présente le nouveau guide des sports regroupant toutes les associations sportives de la ville. Ce guide a été distribué dans toutes les écoles primaires de la ville et de la Communauté de Communes de la région de Rambervillers, mais également dans différents lieux tels que : la piscine, la Mairie et la médiathèque. Il informe que ce guide est en ligne sur le site internet et qu'un QR code va être créé et affiché à l'entrée de tous les sites sportifs.

M. Yannick MARQUIS Adjoint au Maire fait remarquer que, le fait d'avoir dématérialisé ce guide des sports permettra une mise à jour immédiate.

M. le Maire ajoute que ce guide sportif est une belle réalisation, claire et précise.

M. Loïc DEMANGEON remercie les services et les personnes qui ont participé à l'élaboration de ce document.

Mme Sylviane BARTHELEMY Adjointe au Maire, déléguée à la Médiathèque présente à l'assemblée le programme de la médiathèque, tant pour les enfants que pour les adultes.

Mme Hélène GEORGEL Adjointe au Maire, déléguée aux affaires scolaires indique que, lors du conseil d'école à Jules Ferry, la municipalité a reçu les remerciements pour l'installation des nouveaux photocopieurs.

Elle informe également un problème de sécurité au niveau des écoles, en effet des véhicules mal stationnés perturbent le dépôt ou la reprise des enfants par les parents. De plus, un manque de civisme avec des masques à même le sol.

M. Pascal AUBEL acquiesce et préconise d'intervenir car le plus souvent, ces véhicules bougent des places de stationnement aux mêmes heures que pendant le flux entrant ou sortant des enfants.

M. Loïc DEMANGEON Adjoint au Maire demande si les places de stationnement sont matérialisées, dans le cas contraire rien n'empêche les gens de s'y garer.

Mme Hélène GEORGEL soumet une présence plus régulière de la Police Municipale aux abords

des écoles pour régler ce problème.

M. le Maire informe que ce problème devrait se solutionner, car dans les prochains jours la municipalité doit recruter un policier municipal ainsi que deux Agents de Service de la Voie Publique (ASVP) qui pourront intervenir aux écoles.

M. Jacques SOURDOT félicite M. Loïc DEMANGEON Adjoint au Maire pour la réalisation du guide des sports. Il souhaite parler d'un sujet qui l'a interpellé concernant le cancer. Il explique qu'une organisation « la Ligue contre le Cancer » a organisé (Octobre Rose) sur Epinal regroupant pas moins de 4.800 personnes ; en amont de cette manifestation, l'un des organisateurs a traversé les Vosges en vélo de Saint-Nabord à Neufchâteau. A cette occasion, il a fait une étape à Rambervillers. Cette personne a contacté à trois reprises la mairie pour se faire accueillir et à chaque fois, un adjoint lui a dit « j'en parle à M. le Maire, et je vous rappelle », mais il n'a jamais eu de réponse. M. Jacques SOURDOT trouve dommage cet état de fait, car dans chaque ville où cette personne est passée, il a été accueilli soit par la municipalité, soit par les écoles ou les clubs sportifs. Rambervillers avait la chance d'être une ville étape et on a loupé cette opportunité. M. Jacques SOURDOT ajoute que cette manifestation va se répéter dans le temps et il pense qu'il faut être vigilant sur ce genre de sujet qui est très médiatique et important pour l'image de la ville.

M. Yannick MARQUIS Adjoint au Maire demande s'il est possible de savoir de quel adjoint il s'agit. M. le Maire souhaiterait avoir des précisions de façon à ce qu'à l'avenir cela ne se reproduise plus. Il informe que l'an dernier sur Rambervillers une manifestation a eu lieu, durant le Covid, organisé par Maxence JACQUEL.

Mme Sandrine THIEBAUT Adjointe au Maire demande à M. Jacques SOURDOT la possibilité d'obtenir le numéro fait par cette personne pour éclaircir cette situation.

M. Pascal AUBEL indique que le parking de la piscine n'est pas éclairé une fois la nuit tombée. Les activités reprennent et pour une question de sécurité il faudrait pouvoir y remédier.

M. Loïc DEMANGEON Adjoint au Maire précise que l'éclairage public ne fonctionne plus depuis un moment et que cela a déjà été signalé.

M. Loïc DEMANGEON Adjoint au Maire revient sur les dires de M. Jacques SOURDOT et précise qu'il a échangé avec M. Maxence JACQUEL pour organiser une marche rose sur Rambervillers. Il l'a sollicité à plusieurs reprises mais n'a jamais eu de réponse, simplement qu'il était seul, sans bénévoles et un peu abandonné par l'union des commerçants.

M. Jacques SOURDOT indique que M. Maxence JACQUEL a un peu de mal à approcher les autres commerçants pour l'accompagner sur ce genre de manifestations. Il ajoute que si l'année prochaine les associations sportives peuvent stimuler ce genre d'évènement avec les commerçants cela n'en serait que mieux.

M. Alain NYSSSEN mentionne l'ancien collègue et le fait d'avoir mis des barrières Heras, ainsi que des plots en peinture fluorescente pour une bonne sécurité du site. Il préconise d'en faire de même rue Clémenceau ; en effet des plots de maintien de barrière de sécurité sont mis un peu n'importe comment et il faut vraiment faire attention où l'on met ses pieds.

M. Alain NYSSSEN informe également, que dans la rue Clémenceau, quand des véhicules sont stationnés le long des trottoirs, c'est vraiment juste, pour passer à pied car les barrières ne sont pas toujours bien alignées.

Mme Nadia HAMMOUALI demande si une communication sera faite auprès des collégiens qui circulent à pied concernant la sécurité malgré les barrières en place. M. le Maire précise que le site est très bien sécurisé et tout le bâtiment sera démoli par une entreprise expérimentée, qui met tout en œuvre pour les mesures de sécurité.

M. Alain NYSSSEN informe que des personnes de la ruelle de la Ringole, au départ de l'école Jeanne d'Arc se plaignent des incivilités et même des mauvaises herbes qui poussent à foison jusqu'à la rue des Fontaines. Il demande une intervention des services pour y remédier.

M. Alain NYSSSEN informe que des véhicules opèrent un demi-tour à l'ancienne Société Générale, ce qui est dangereux pour les véhicules venant du centre-ville.

M. le Maire informe que cette semaine, des agents de la commune ont éliminés les mauvaises herbes des trottoirs et des pieds de mur avec de nouvelles machines, investissement de la municipalité. Il précise qu'aujourd'hui les produits phytosanitaires auparavant utilisés, sont désormais interdits.

Mme Léa ROCHOTTE informe que près de la manufacture, un couple handicapé vit dans un logement et ne peut pas nettoyer le pied de mur de leur habitation.

M. Yannick MARQUIS Adjoint au Maire, rappelle que samedi 23 Octobre aura lieu l'inauguration de la place du 9 Octobre et de la Légion d'honneur. Il précise que l'arrivée des personnalités est prévue à 9h30 et l'inauguration commencera vers 10h00. Il rappelle que la ville va raviver la flamme de l'Arc de Triomphe.

M. Alain NYSSSEN demande si l'armée sera présente lors de cette inauguration.

M. Yannick MARQUIS lui répond que non, mais que les jeunes sapeurs-pompiers (JSP) et les portes drapeaux seront présents.

M. Yannick MARQUIS informe que les cérémonies patriotiques du second semestre vont reprendre normalement, après une année 2020 au ralenti dû au Covid. Il y aura simplement, un contrôle du pass sanitaire par la police municipale lors du pot offert par la municipalité.

Mme Nadia HAMMOUALI souhaite avoir une confirmation. En effet, elle avait formulé une demande le mois dernier, concernant les invitations des commémorations à venir, pour l'ensemble des membres du Conseil Municipal. M. Yannick MARQUIS acquiesce et confirme ses dires.

Mme Nadia HAMMOUALI demande si le Conseil Municipal est de nouveau ouvert au public. M. le Maire confirme qu'il n'y a plus de restrictions depuis le 1 octobre 2021.

M. Yannick MARQUIS Adjoint au Maire donne quelques dates, à savoir :

- la commémoration du 11 Novembre,
- la commémoration du 5 Décembre,
- la Saint-Nicolas le 4 décembre,
- le marché de Noël se tiendra sur la place du 30 Septembre, le week-end des 18 et 19 décembre.

M. le Maire indique qu'au niveau des travaux, ils sont axés pour l'instant sur la nouvelle place du 9 Octobre avec la pose des pavés. S'en suivront les travaux de la voirie depuis l'entrée de la Mairie jusqu'à l'angle de l'hôtel de ville, avec un tronçon au milieu de la voirie et ensuite jusqu'à la pharmacie. Une fois ces travaux terminés la route sera de nouveau ouverte à la circulation. M.

le Maire précise que l'entreprise qui réalise les travaux a présenté à la municipalité un échéancier qui devrait prendre fin au 30 juin 2022.

M. le Maire ajoute que la route d'Epinal a été décaissée, s'ensuivra la pose d'un bitume et le revêtement final sera réalisé mercredi prochain.

Mme Sylviane BARTHELEMY Adjointe au Maire informe les membres du Conseil Municipal que le centre de vaccination est toujours ouvert une fois par semaine de 8h00 à 12h00, avec ou sans rendez-vous.

Mme Martine FERRY 1^{ère} Adjointe au Maire informe qu'il reste encore des inscriptions en mairie pour les affouages.

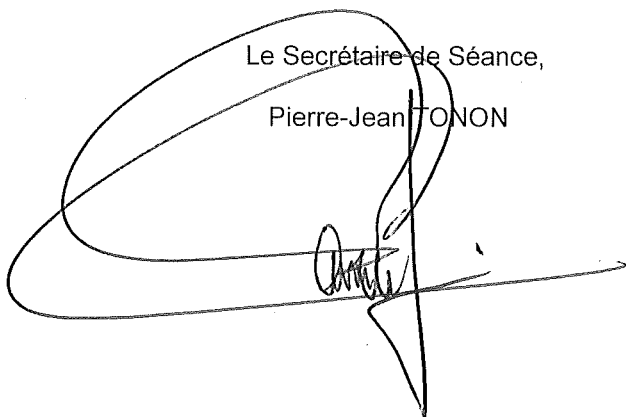
Mme Sandrine THIEBAUT informe l'assemblée que les travaux initialement prévus au cimetière communal ont débuté.

Mme Gaëlle LABORY informe que c'est un riverain à Blanchifontaine qui a nettoyé le chemin et le mur du château. Elle ajoute néanmoins que des arbres, à proximité de la route, sont envahissants, au point de ne plus pouvoir circuler sur les trottoirs. Mme Martine FERRY précise que la taille des arbres à Blanchifontaine est toujours réalisée début Janvier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 55.

Le Secrétaire de Séance,

Pierre-Jean TONON



Le Maire,

Jean-Pierre MICHEL

